

État: 14.10.2022

Les présentes conditions (ci-après dénommées «CGV REXROTH STORE») s'appliquent en complément des «Conditions générales pour les livraisons et les prestations de Bosch Rexroth AG» (ci-après dénommées «CGV») pour les commandes en ligne du client (ci-après dénommé «CLIENT») dans l'eShop/Rexroth Store de [Bosch Rexroth AG, Zum Eisengießer 1, 97816 Lohr a.Main, Allemagne](#) (ci-après dénommé «BOSCH REXROTH»). Les questions et les réclamations peuvent être adressées aux coordonnées de BOSCH REXROTH. Les éventuelles conditions d'enregistrement et d'utilisation de BOSCH REXROTH pour d'autres services numériques (par ex. accès au Rexroth Store) ne sont pas affectées par les présentes CGV REXROTH STORE. Les CGV ainsi que les CGV REXROTH STORE peuvent être consultées sous <https://www.boschrexroth.com/fr/ch/mentions-legales/>

## 1. Domaine de validité

- 1.1. Les termes en majuscules dans les présentes CGV REXROTH STORE ont le sens qui leur est donné dans le préambule des présentes CGV REXROTH STORE ainsi que la définition qui en est donnée dans les CGV.
- 1.2. **Les PRODUITS proposés s'adressent exclusivement aux entrepreneurs.** Aux fins des présentes CGV REXROTH STORE, un «entrepreneur» est une personne physique ou morale ou une société de personnes ayant capacité juridique qui, au moment de la conclusion du contrat, agit dans l'exercice de son activité professionnelle industrielle ou indépendante (§ 14 al. 1 du Code civil allemand).
- 1.3. Les conditions individuelles convenues avec le CLIENT (comme par exemple les contrats-cadres) prévalent sur les présentes CGV REXROTH STORE. Pour des raisons de clarté, les parties conviennent expressément que le prix ainsi que l'objet du contrat définis dans le cadre de la commande en ligne ainsi que dans l'al. 2 des présentes CGV REXROTH-STORE s'appliquent néanmoins.

## 2. Commande en ligne

- 2.1. Lors d'une commande en ligne d'un PRODUIT, le CLIENT reçoit avant la conclusion de la commande en ligne un message à propos des coûts occasionnés, des conditions de paiement et de livraison, des éventuels délais, le cas échéant des délais de résiliation ainsi que d'autres détails pertinents. Le CLIENT a ensuite la possibilité d'envoyer la commande en cliquant sur le bouton de commande. Après réception de la commande, le CLIENT reçoit un e-mail confirmant la réception de la commande et résumant encore une fois le contenu de la commande.
- 2.2. L'offre en ligne constitue pour le CLIENT une offre non contraignante de commande de PRODUITS. Seule la commande d'un PRODUIT par le CLIENT constitue une offre ferme du CLIENT à BOSCH REXROTH. La relation contractuelle est établie lorsque le CLIENT reçoit de

BOSCH REXROTH un e-mail de confirmation de l'acceptation de l'offre concernée.

- 2.3. Le contrat est sauvegardé par BOSCH REXROTH est n'est plus accessible au CLIENT après la fin du contrat. Le CLIENT peut imprimer le contrat avant la confirmation de la commande grâce à la fonction d'impression de son navigateur ou le sauvegarder de manière électronique. Le contrat est en allemand.

## 3. Prix et paiement

- 3.1. Les prix applicables sont ceux en vigueur au moment de la commande par le CLIENT. Sauf indication contraire, tous les prix indiqués sont des prix finaux en EUR (euros) et incluent la TVA légale en vigueur.
- 3.2. Lorsqu'un paiement par carte de crédit ou PayPal/PayPal Express est proposé, les conditions suivantes s'appliquent: en cas de paiement par carte de crédit, le montant de la facture en EUR (euros) est débité avant l'envoi du PRODUIT/l'envoi du code d'enregistrement ou autre. Le décompte de la carte de crédit du CLIENT mentionnera le nom de BOSCH REXROTH et/ou de la commande en ligne. En cas d'annulation du débit de la carte de crédit par le CLIENT, le CLIENT est tenu de régler le prix et les éventuels coûts occasionnés après avoir reçu le PRODUIT et au plus tard dans un délai de 10 jours. Ces coûts comprennent notamment les coûts engendrés par le rejet du débit de la carte de crédit ou par un non-paiement.

## 4. Informations sur le règlement en ligne des litiges:

la Commission européenne met à disposition une plateforme pour le règlement en ligne des litiges (RLL). L'objectif de cette plateforme est de servir de point de contact pour le règlement extrajudiciaire des litiges concernant les obligations contractuelles des contrats de vente et de services en ligne. La plateforme est accessible à l'adresse <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.